L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT DE LA LOUISIANE — NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN 12 DECEMBRE 1851.

Imprimé et publié par
G. F. WEISSE.
No. 83, rue de Chartres

[illegible] Officiel de l'Etat, du Conseil [illegible] de la Première [illegible] de la Commission de [illegible]

NOUVELLE-ORLEANS:
VENDREDI MATIN, 12 DECEMBRE.

ESPAGNE ET ETATS-UNIS.

Les correspondances officielles et les autres documens relatifs à notre différend avec l'Espagne résultant de l'exécution Lopez occupent quinze des grandes colonnes du *National Intelligencer*.

Ces documens annexés au message du président ont trait 1o. à l'exécution des cinquante flibustiers américains à la Havane; 2o. à l'émeute contre les Espagnols résidant à la Nouvelle-Orléans; 3o. aux prisonniers américains envoyés en Espagne; 4o. à l'intervention des gouvernemens de France et d'Angleterre au sujet de l'invasion de Cuba.

Nous les analyserons aussi sommairement que possible.

La première lettre est adressée par M. Derrick, remplissant par intérim les fonctions de secrétaire d'état, au commodore Parker à qui il est enjoint de prendre tous les renseignemens possibles sur l'exécution des cinquante prisonniers américains au pied de la citadelle d'Atarès. Le commodore Parker répond sous la date du 6 septembre, qu'il a eu une entrevue avec le capitaine général et que celui-ci a déclaré que les prisonniers devaient être considérés comme des pirates, qu'ils avaient été pris les armes à la main dans les eaux de Cuba et qu'ils avaient été par conséquent exécutés sommairement. Le gouverneur général n'a pas voulu accorder au commodore Parker la permission de se transporter auprès des prisonniers détenus au Moro en se fondant sur le règlement en usage, mais il lui a dit que leurs noms seraient publiés dans le journal officiel.

Le 14 septembre, le commodore Parker mande à M. Webster que la plupart des prisonniers ont été embarqués pour l'Espagne, et que le capitaine-général refuse de le reconnaître comme commissaire spécial des Etats-Unis, parce qu'il n'avait pas été informé officiellement par l'ambassadeur d'Espagne à Washington.

Le 15, le commodore écrit de nouveau. M. [illegible] a eu une entrevue avec le général Concha. Celui-ci a assuré qu'il regrettait au commencement l'émeute contre les Espagnols résidant à la Nouvelle-Orléans, les prisonniers eussent été probablement [illegible].

Le 5 octobre nouvelle lettre du commodore. Il annonce au secrétaire d'état qu'il a tout lieu de croire que deux des prisonniers, Robert H. Breckenridge et Ransom [illegible], seront élargis. Viennent ensuite les notes échangées au sujet de l'émeute de la Nouvelle-Orléans. M. Calderon de la Barca apprend cet événement [illegible]. Il en doute, et écrit le 26 à M. Derrick [illegible] M. Calderon reçoit des nouvelles positives [illegible] Nouvelle-Orléans. Il promet [illegible] M. Calderon [illegible] réparation pour l'insulte faite au pavillon de son pays et une indemnité pour ses nationaux lésés dans leurs [illegible].

[illegible] longue communication de M. Bradford, exerçant par intérim, à la Nouvelle-Orléans, les fonctions d'avocat des Etats-Unis, en remplacement de M. Hunton; [illegible] Nouvelle-Orléans [illegible] mesures prises pour rétablir la [illegible]. Dans cette lettre M. [illegible] de la manière la plus formelle [illegible].

[illegible] M. Webster [illegible] Nouvelle-Orléans, et lui [illegible] lettres de M. Bradford et de M. Crossman. Il regrette [illegible] qui s'est passé à la Nouvelle-Orléans, mais le gouvernement ne saurait être responsable de l'acte de quelques [illegible]. De pareils désordres n'ont [illegible] Les troubles éclatés à la Nouvelle-Orléans [illegible] d'une effervescence populaire. On venait d'apprendre que [illegible] Américains avaient été exécutés sommairement à la Havane, on croyait, à tort [illegible]. Quant au consul, qui se trouve [illegible] M. Webster ajoute que si M. Laborde retourne à son poste, les autorités de la Nouvelle-Orléans le recevront avec les égards dus [illegible] l'agent de l'Espagne, et s'il arrive à bord d'un bâtiment de guerre de cette [illegible] espagnol sera [illegible] Cette partie de la correspondance se termine par une lettre dans laquelle M. Calderon exprime l'espoir que les offres de M. Webster seront jugées satisfaisantes au gouvernement de la Reine.

Les documens qui suivent ont rapport aux prisonniers américains envoyés en Espagne. M. Derrick, dans une lettre adressée le 6 septembre à M. Calderon de la Barca, récapitule les efforts faits par le gouvernement américain pour empêcher le départ de l'expédition organisée par Lopez, et il lui fait [illegible] du ministre [illegible] en faveur des prisonniers. Nous voyons après cette lettre de M. Derrick un message de M. Crittenden à M. Barringer, ministre des Etats-Unis en Espagne, dans lequel l'honorable avocat général l'invite à faire auprès du gouvernement espagnol des démarches pressantes pour obtenir l'élargissement des prisonniers américains.

Le 29 septembre, M. Crittenden, qui remplace provisoirement M. Webster, écrit à M. Owen, consul des Etats-Unis à la Havane, de favoriser les démarches qui seraient faites dans cette dernière ville pour obtenir des autorités la remise des restes de nos compatriotes [illegible] exécutés. M. Derrick écrit le même jour à M. Owen pour lui demander des renseignemens [illegible] et principalement sur le rôle que lui, consul américain, a joué dans toute cette affaire. Il se plaint de l'insuffisance des informations transmises à Washington.

Suivent deux lettres de M. Webster à M. Barringer. Le Secrétaire d'Etat invite notre ministre à faire tous ses efforts pour obtenir l'élargissement des prisonniers et lui apprend [illegible] résultat de l'émeute de la Nouvelle-Orléans [illegible] satisfaction [illegible]. La seconde lettre de M. Webster portant la date du 26 novembre est [illegible] à cause des prisonniers américains y est plaidée avec une rare [illegible].

L'intervention de la France et de l'Angleterre [illegible] de la dernière partie de la correspondance. M. Crampton a une entrevue avec M. Crittenden; il déclare que le gouvernement anglais a dirigé une force navale sur les côtes de Cuba pour empêcher le débarquement d'une nouvelle expédition. M. Crittenden répond que le gouvernement américain condamne l'expédition dirigée contre Cuba, mais qu'il ne voit pas sans inquiétude un gouvernement européen intervenir. Les Etats-Unis peuvent-ils [illegible] que des navires étrangers fassent la police de leurs mers? N'en résulterait-il pas de funestes collisions entre la marine anglaise et la marine américaine? Cette intervention [illegible] pleine de dangers, et il [illegible] que les [illegible] pays n'en reçoivent [illegible].

Le 12 octobre, M. Crampton transmet à M. Webster, de la part de lord Palmerston, l'assurance que le pavillon américain sera rigoureusement respecté par les navires anglais chargés d'empêcher le débarquement de nouvelles expéditions sur les côtes de Cuba.

Le 22 octobre, M. Crittenden écrit longuement à M. de Sartiges, ministre de France, pour lui expliquer les vues du Président au sujet de la détermination prise par le gouvernement français de prévenir une nouvelle invasion de Cuba. M. Webster rappelle de son côté à M. de Sartiges le soin scrupuleux avec lequel le gouvernement américain observe la neutralité qu'il s'est imposée; il attend des autres puissances une pareille abstention. Le droit de visite ne serait pas toléré par les Etats-Unis qui ont en outre horreur de l'espionnage. Pas de protectorat à Cuba. Si la France et l'Angleterre se constituent les protecteurs en titre de cette île, elles se rendraient odieuses au peuple américain qui ne veut pas que l'on se mêle du gouvernement d'un pays qui touche à ses portes. Pour que les bons rapports entre la France et les Etats-Unis ne reçoivent point d'atteinte, que chaque gouvernement s'abstienne de s'immiscer dans les affaires de l'autre.

La réponse de M. de Sartiges porte la date du 27 octobre. Le ministre français donne à notre gouvernement les mêmes assurances que M. Crampton. Les relations amicales entre deux pays qui ont tant de raisons de rester unis, ne seront certainement point troublées. L'ordre transmis par le gouvernement français aux bâtimens de son escadre des Antilles d'empêcher une nouvelle invasion de Cuba ne s'appliquera qu'au cas où d'autres tentatives seraient dirigées contre cette île. Il s'agit de s'opposer au débarquement non d'une expédition américaine, mais de toute expédition de quelque port qu'il sorte. Les bâtimens français ne s'arrogeront point le droit de visiter les navires américains; ils ont uniquement l'ordre d'exécuter les règlemens de la marine contre les pirates.

M. Webster répond sous la date du 18 novembre que s'il s'agit seulement d'exécuter les règlemens de la marine française contre les pirates, il est parfaitement satisfait.

LES ORPHELINS.

Nous voici à l'avant-dernière soirée de la foire, et nous sommes heureux de voir la foule continuer à se porter aussi fidèlement dans la salle de l'Armory. L'Asile des Orphelins de la 3me municipalité mérite à tous égards les sympathies du public. Cet établissement renferme environ 200 enfans, et l'entretien de chaque enfant coûte environ $50 par an, ce qui porte la dépense totale de l'établissement à $10,000.

Le revenu de l'Asyle ne dépasse pas $500 par an et se compose de $180 payées par 30 souscripteurs à raison de $6 par an; de $250 payées par la deuxième municipalité, et de $070 montant de l'intérêt du sur une somme laissée à l'Asile par C. Marie et déposé au trésor de la 1re municipalité.

Les $9,500 restant sont fournis en partie par l'état, en partie par des personnes bienfaisantes, et en partie par des représentations à bénéfice offertes par les directeurs des théâtres.

L'asile a une dette de $5,000 qu'il a contractée en achetant un terrain qui lui était devenu indispensable, en faisant ajouter une aile au bâtiment principal, et en prenant du pain et de la viande chez certains boulangers et bouchers. Il n'y a présentement au trésor de l'asile pour faire face à cette dette qu'une somme de $400. La foire de l'Armory Hall a été organisée dans le but de parfaire, et c'est possible, la somme nécessaire, et d'obtenir de quoi payer une partie des dépenses de l'hiver.

L'asile emploie trois professeurs qui consacrent tout leur temps à instruire les enfans. Ceux-ci sortent de l'établissement à l'âge de quinze ans et sont placés soit comme commis dans des maisons de commerce soit comme apprentis chez un maître ouvrier. Les plus âgés sont constamment sous la surveillance des frères qui les dirigent. Les plus jeunes sont confiés aux sœurs qui travaillent en outre aux vêtemens des enfans, et se dévouent avec une rare abnégation à l'œuvre de charité à laquelle elles ont consacré leur existence.

On admet dans l'asile autant d'enfans que possible sans se préoccuper de leur religion.

CONGRES.

Séance du 3 décembre.

SÉNAT.—La résolution de M. Foote relative aux dispositions à prendre pour recevoir Kossuth est prise en considération. M. Foote propose de nommer un comité de trois Sénateurs et de cinq Représentans pour s'entendre sur les mesures à prendre. M. Dawson combat la résolution et déclare que les honneurs que l'on se propose de rendre à Kossuth n'ont encore été décernés qu'à Lafayette. Or, entre Kossuth et Lafayette il y a cette différence notable que Lafayette est pour ainsi dire un des fondateurs de la République des Etats-Unis, qu'il l'a créée conjointement avec Washington et les autres héros immortels de la révolution, qu'il l'a cimentée de son sang et de celui des intrépides Français qui l'ont suivi, sur l'océan pour prêter à un peuple naissant le secours de leurs épées, que son nom est indestructiblement lié aux glorieux souvenirs de nos longues et sanglantes luttes contre l'Angleterre. Kossuth, lui, qu'a-t-il fait de semblable, et il serait injuste, et, grande et si incontestable que soit sa gloire, de lui décerner les mêmes honneurs qu'à Lafayette. Kossuth aura toujours nos sympathies. Le gouvernement américain est d'ailleurs intervenu activement en sa faveur et a obtenu de la Turquie sa mise en liberté. Nous avons fait plus: nous lui avons envoyé un de nos bâtimens de guerre pour le recevoir et le transporter en Angleterre. Ce sont assez d'honneurs, à moins que nous voulions placer le héros hongrois sur un piédestal aussi élevé que le héros français, malgré l'immense différence qui pour nous autres Américains doit exister entre eux.

M. Hale propose d'amender la résolution de M. Foote en y ajoutant que le comité exprimera à Kossuth les sympathies du peuple américain pour toutes les victimes du despotisme et l'espoir que le jour viendra enfin où les droits de l'homme seront universellement respectés.

M. Foote répond aux objections de M. Dawson. Kossuth est un grand capitaine et un grand homme d'Etat. Nous lui avons offert l'hospitalité de notre pays et il convient que nous le recevions comme l'hôte de la nation. Quant à l'amendement de M. Hale, il ne saurait être pris au sérieux; l'abolitionnisme y laisse percer le bout de l'oreille.

M. Hale à ce mot interrompt M. Foote pour défendre son amendement. M. Foote reprend la parole et déclare une fois encore que le seul but de l'amendement de M. Hale est d'exprimer des sympathies hypocrites pour une certaine classe de la population des Etats du Sud.

M. Cass soutient la résolution de M. Foote et se prononce contre l'amendement de M. Hale qu'il trouve déplacé.

M. Underwood prend la parole contre la résolution de M. Foote. Il est opposé à toute espèce d'intervention dans les affaires des autres peuples.

Le débat est continué entre MM. Foote, Cass et Underwood, puis le Sénat s'ajourne sans avoir mis la résolution aux voix.

CHAMBRE DES REPRESENTANS.—Un des premiers bills présentés porte que les privilèges des citoyens des Etats-Unis seront conférés à Louis Kossuth, ancien gouverneur de la Hongrie.

M. Harris, du Tennessee, présente une résolution destinée à expliquer la loi de 1850 sur les gratifications en terres accordées à tous les citoyens et autres qui ont servi dans l'armée des Etats-Unis. La résolution est repoussée après un court débat par 119 contre 87.

Sur la proposition de M. Richardson, la Chambre s'ajourne jusqu'au samedi suivant pour permettre au speaker de dresser les listes des comités permanens.

Parmi les passagers qui sont partis mercredi à bord du steamer *Philadelphia* pour la Havane, se trouvent le nouveau consul américain, M. W. L. SHARKEY, nommé en remplacement de M. Owen, et l'honorable GEORGE EUSTIS, président de la Cour Suprême de la Louisiane.

MONNAIE.—Il a été frappé dans le courant du mois de novembre, à l'Hôtel des Monnaies de Philadelphie 612 595 pièces d'or représentant une valeur de $5,451,609; 1,384 396 pièces d'argent représentant une valeur de $53,256; 193,121 sous de cuivre qui donnent $1,931 24. Le total frappé à la Monnaie est donc $5,536,796 94. Du 1er au 30 novembre il a été déposé à la Monnaie pour être converti en espèces $5,390,000 de poudre d'or venant de la Californie, $60,000 de minerai d'or venant d'autres endroits et $20,000 de minerai d'argent.

RAPPORT DU SECRETAIRE DE LA GUERRE.

Le rapport du secrétaire de la guerre indique brièvement les diverses opérations de l'armée pendant l'année qui s'est écoulée et la situation des différens corps qui la composent. Le gouvernement s'est constamment préoccupé de la protection des frontières du Sud Ouest et de celles qui divisent le Mexique de nos possessions et dont la surveillance nous a été confiée par le traité de Guadalupe Hidalgo.

Les tribus indiennes qui font la guerre aux blancs n'ont entre ces derniers aucun motif d'inimitié et ne cherchent point à exercer de sanglantes représailles. Ils n'obéissent qu'à leur instinct de pillage. Ils tuent pour voler plus sûrement. Et malheureusement il est fort difficile de protéger les établissemens américains contre leurs incursions. La nature du pays favorise les tentatives des sauvages et leur assure jusqu'à un certain point l'impunité. Le Congrès, de son côté, a oublié pendant la dernière session de décréter l'organisation d'un régiment de carabiniers à cheval pour défendre les frontières.

Les indiens de la Californie et de l'Oregon paraissant moins hostiles, le régiment de carabiniers qui y avait été envoyé a reçu l'ordre de se rendre au Texas. Dans l'intervalle qui s'est écoulé entre la mort du major Samuel Brook et l'arrivée du major-général Smith, le commandement des forces américaines au Texas a été confié au brigadier-général Harney, qui a déployé dans ce service la plus louable activité. Dans le double but d'imposer aux sauvages et de protéger les émigrans, des postes militaires ont été établis de distance en distance sur la frontière. D'une autre part, le colonel Sumner qui commande nos forces dans le Nouveau Mexique, ayant reçu l'ordre de faire une démonstration contre les Navajos qui répandaient partout la terreur, s'avança au mois de juillet dernier dans le pays habité par cette puissante tribu et surprit plusieurs bandes d'Indiens. Quant au résultat définitif de l'expédition, le gouvernement l'ignore encore.

L'expérience a prouvé que le seul moyen de délivrer nos frontières des incursions des sauvages était de déployer de grandes forces militaires qui intimident ces derniers et les tiennent en respect. C'est pourquoi au Texas comme dans le Nouveau Mexique, nos postes militaires ont été transportés aussi près que possible des frontières.

Les Etats-Unis n'ont rien épargné pour remplir les obligations que leur impose le traité conclu avec le Mexique. Il est impossible cependant que nous couvrions complètement le territoire de nos voisins. Le traité ne nous en fait certainement pas un devoir, et d'ailleurs s'il en était ainsi, il nous faudrait placer des troupes dans l'intérieur des Etats Mexicains, ce à quoi ceux ci se refuseraient avec raison. Tout ce que nous pouvons faire est de leur accorder la même somme de protection qu'à nos propres citoyens, et de châtier les indiens toutes les fois que nous en aurons l'occasion. Cependant nos efforts ne seront jamais entièrement couronnés de succès, si le Mexique ne se joint pas à nous. Il est évident qu'en opérant contre les Indiens nous les refoulons vers les Etats mexicains. Ils s'y portent parce que de ce côté là ils savent qu'ils ne trouveront point de résistance. Les Américains qui habitent nos frontières sont en outre des hommes braves jusqu'à l'intrépidité qui savent, repousser les Indiens, les combattre et les vaincre, tandis que l'on ne trouve pas de semblables hommes dans les Etats mexicains. Ce n'est pas tout. La faiblesse du gouvernement fédéral du Mexique lui ôte toute espèce d'influence morale sur les Indiens qui se sont habitués à ne voir en lui que l'ombre de l'autorité.

Un fort a été construit au confluent du Gila et du Colorado pour protéger Sonora autant que possible. Quant à indemniser les Mexicains des pertes qu'ils ont pu éprouver par suite des incursions des sauvages, c'est une idée absurde qui doit tomber devant la réflexion.

Les Indiens qui habitent le pays situé à l'ouest des montagnes Rocheuses sont en général pacifiques, mais il se sont nonobstant soulevés plusieurs fois en Californie et dans l'Orégon. Nos commissaires ont conclu avec eux des traités qui préviendront, il faut l'espérer, de nouveaux troubles. Mais nous aurions tort de fonder de trop grandes espérances sur le résultat de ces négociations, et il serait prudent d'augmenter l'effectif de nos forces stationnées sur l'Océan Pacifique. Nous n'y avons que 756 hommes. Ce n'est pas assez; il nous faudrait encore un bataillon de l'infanterie et de l'artillerie ainsi qu'un autre régiment de cavalerie.

Toute l'armée ne comprend que 10,538 hommes et l'effectif est seulement de 8,500 hommes.

Les dépenses du département de la guerre ont naturellement augmenté avec l'accroissement du service provenant de l'acquisition de nouveaux territoires.

Le rapport suggère diverses mesures à prendre pour diminuer les dépenses du département et propose d'introduire diverses réformes dans l'armée.

Le maintien d'une force armée considérable sur la frontière est une cause de grandes dépenses. Il serait facile de les réduire en encourageant l'établissement de colonies militaires sur nos frontières et en fournissant des armes à tous ceux qui vont s'y établir. Une fois les blancs armés, les Indiens les respecteront.

L'humanité ainsi qu'une sage politique nous commande de pacifier les Indiens plutôt que de les compter par la force des armes. Ils ne se soulèvent le plus souvent contre les blancs que parce qu'ils sont en proie à la famine et que le pillage leur est nécessaire pour vivre. Si nous nous emparons des terres où ils chassent, doivent-ils se laisser mourir de faim? C'est pourquoi le gouvernement des Etats Unis leur a toujours payé la valeur du sol. Mais le Texas n'agit pas de la même manière; il met en vente les terres qui appartiennent aux sauvages sans se préoccuper de ce que deviendront ces derniers. Aussi n'est-il point étonnant que l'exaspération leur mette les armes à la main.

REVUE MEDICALE.

Nous sommes heureux d'apprendre que la Revue Médicale dont nous avons parlé il y a quelque temps paraîtra positivement dans les premiers jours du mois prochain. Le docteur Deléry qui en est le fondateur s'est assuré de la collaboration de médecins distingués tant à la Nle Orléans qu'en Europe. La revue portera le titre de: *Union Médicale* et renfermera une correspondance qui lui sera transmise tous les quinze jours de Paris. Cette correspondance contiendra un résumé des découvertes les plus importantes, des expériences couronnées de succès, des opérations difficiles pratiquées par les plus habiles chirurgiens de l'ancien monde, et en général de tous les faits qui intéressent la médecine et l'hygiène.

La revue médicale sera pour les habitans de la campagne d'une inappréciable utilité. Elle indiquera les moyens à employer dans les cas où l'on ne peut avoir de médecin: ces moyens seront toujours ceux dont l'application est la plus facile et dont les effets salutaires auront été constatés par des expériences réitérées. En un mot, la revue du Dr. Deléry sera à la fois un recueil scientifique et un traité de médecine de famille.

L'art de guérir est trop longtemps resté une sorte de mystère impénétrable; on peut et on doit le mettre à la portée des gens du monde. C'est ce qu'ont entrepris en Europe des médecins d'élite et c'est ce que va tenter parmi nous le docteur Deléry. Nous souhaitons et tous ceux qui s'intéressent à la grande cause de l'hygiène et de la santé publique souhaiteront comme nous que sa louable entreprise soit couronnée d'un plein et entier succès. La Nle-Orléans a vu naître et mourir beaucoup de journaux, s'épanouir et disparaître une foule de revues, briller un instant et s'évanouir une infinité d'éphémérides littéraires et politiques, mais jamais encore une œuvre aussi sérieuse, aussi nécessaire, aussi complètement utile, n'a été conçue et exécutée. La pensée qui préside à la création de l'*Union Médicale* est puisée à la source des nobles sentimens. L'enseignement de la médecine populaire a été jusqu'ici entièrement négligé parmi nous. La science n'a pas voulu descendre dans la rue pour pénétrer partout où l'humanité souffrante exigeait des soins et des consolations. Il en sera désormais autrement, grâce à l'initiative du docteur Deléry auquel d'ailleurs ses confrères [illegible] leur concours et leur participation avec un empressement et une spontanéité dignes des plus grands éloges. Le corps médical de la Nlle-Orléans s'honore par cet acte et acquiert de nouveaux titres au respect et à la reconnaissance du public.

CONSEIL GENERAL.

Le Conseil Général s'est réuni hier soir sous la présidence de M. Allan. Le secrétaire lit un message du maire dans lequel ce magistrat recommande une modification dans la manière de percevoir la taxe qui, d'après l'ordonnance votée il y a quelques jours, doit être acquittée en entier et d'avance.

M. Collens a soutenu les conclusions du maire. Si l'on exige que la totalité de la taxe soit acquittée tout d'un coup, bien des établissemens seront obligés de fermer leurs portes.

La modification de l'ordonnance étant mise aux voix est rejetée.

Dans une autre partie du message, le maire signale dans l'ordonnance l'absence de la clause relative à l'estampillage des drays. Sur la proposition de M. Harris, l'ordonnance est amendée dans ce sens.

Une résolution de M. Harris amendant les sections 9 et 10 de l'ordonnance des taxes est adoptée.

Sur la proposition de M. Collens l'ordonnance a été référée à un comité spécial chargé d'en faire un rapport sur les imperfections qui s'y trouvent. Le président a désigné pour former le comité MM. Collens, Waterman et Lugenbuhl.

Le comité des réclamations auquel avaient été référés les comptes de différens journaux pour publication d'annonces, fait un rapport dans lequel il recommande de payer ces comptes. Le rapport est adopté.

M. Harris, au nom du comité du Dépôt Naval, fait un long et habile rapport sur la nécessité d'un dépôt naval et d'un chantier de marine à la Nlle Orléans.

M. Tompkins présente une résolution autorisant le Maire à nommer des délégués pour représenter la ville de la Nlle Orléans à la Convention des chemins de fer qui sera tenue le 1er lundi de janvier. Adoptée.

M. Harris présente une résolution portant qu'un comité de trois membres sera nommé pour aviser conjointement avec le président et les directeurs de la compagnie des water works au moyen de fournir de l'eau à un taux moins élevé aux habitans de la Nlle Orléans.

Le Conseil s'ajourne.

MUSIQUE.—Nous avons reçu de l'auteur, M. Frigero, un charmant recueil de polkas, redowas et mazurkas. L'album est en vente chez les principaux marchands de musique.

THÉATRES.—Demain, au Théâtre d'Orléans, deuxième représentation de *Robert-le-Diable* avec Mlle Paola dans le rôle d'Alice, et Mlle Baron dans le rôle d'Helena.

Ce soir, au Théâtre des Variétés, le vaudeville: *Naval Engagements*, suivi d'un nouveau ballet: *The capricious widow*, qui sera exécuté par la troupe des Montplaisir. La pièce: *The alarming sacrifice* terminera la soirée.

L'honorable C. M. Conrad a eu l'obligeance de nous transmettre un exemplaire de son rapport sur les affaires de la guerre. Nous le prions d'agréer nos remercîmens.

AFFAIRE DU PROMOTHEUS.

Nous lisons dans le *Washington Republic*, organe du gouvernement:

"Nous sommes heureux d'annoncer qu'à peine la nouvelle des coups de canon tirés sur le *Prometheus* par le brick de guerre anglais *Express* était transmise au président, M. Fillmore donnait l'ordre à une force navale suffisante de faire voile pour San Juan de Nicaragua afin de protéger d'[illegible] les citoyens américains contre de pareilles [illegible]. Une note a également été adressée au gouvernement anglais pour savoir si le commandant de l'*Express* a agi en vertu d'un ordre transmis par ce dernier."

KOSSUTH ET LE SÉNAT DES ETATS-UNIS.—Notre compte rendu de la séance du Sénat du 4 renferme une courte analyse du débat plein d'intérêt auquel a donné lieu dans cette assemblée la résolution de M. Foote touchant les mesures à prendre pour recevoir Kossuth. On remarquait dans l'assistance et au premier rang des spectateurs les ministres de Russie et d'Espagne, ainsi que plusieurs chargés d'affaires. Ils ont prêté la plus grande attention aux discours prononcés par MM. Dawson, Foote, Underwood, Hale et Cass. Lorsque l'honorable sénateur du Michigan est arrivé, M. Bodisco et M. Calderon de la Barca ont changé de place pour mieux entendre l'orateur. Mal leur en a pris cependant, car M. Cass a fait une [illegible] des autocrates [illegible] toire, que l'ambassadeur russe était évidemment fort gêné et cherchait vainement à se donner une contenance.

EXPORTATION D'ESPÈCES.—Le steamer *Asia* qui a du partir le 6 de ce mois pour Liverpool avait à son bord $1,425,000 en espèces, consignées à diverses maisons de banques européennes.

CHRONIQUE LOCALE.

PREMIÈRE COUR DE DISTRICT.—John Clayton alias Macassio John, a été jugé hier devant cette Cour, sous la prévention de s'être introduit dans une maison avec intention de voler. Le jury l'a déclaré coupable. Le prisonnier ayant manifesté le désir de recevoir sa sentence immédiatement, la Cour l'a condamné à cinq ans de travaux forcés au pénitentiaire.

J A Fellows, accusé d'avoir maltraité un enfant dans une des écoles publiques de la Seconde Municipalité, a été mis en jugement hier, mais à une heure assez avancée le jury n'avait pas encore pu s'accorder.

Le jury n'avait pu s'accorder à une heure assez avancée dans l'affaire de Anthony Williams accusé de s'être introduit dans une maison avec intention de voler.

VIOLENT ASSAUT.—Andrew Riley a été accusé hier devant le recorder Caldwell d'avoir, lundi dernier, violemment assailli à coups de bâton avec intention de le tuer, Richard Halloway. Cette affaire sera examinée lundi prochain.

Mary Firy a comparu hier devant le recorder Caldwell, sous l'accusation d'avoir volé une certaine quantité de linge à J. Heim. Une partie des objets volés a été trouvée à l'encoignure des rues Marché et Levée. Cette affaire sera examinée mardi prochain.

P Grelia et sa femme ont été examinés hier sous l'accusation d'abus de confiance portée contre eux par John Morris. Aucune preuve n'étant venu soutenir l'accusation les accusés ont été honorablement renvoyés de la plainte.

Thomas Hickey a été traduit hier devant le recorder Caldwell, sous la prévention d'avoir, le 29 octobre dernier, tué Wm Fahy et Timothy Noya, dans une rixe qui a eu lieu à l'encoignure des rues Calliope et Dryades. Après avoir entendu plusieurs témoins, le recorder a renvoyé l'affaire à au jourd'hui.

Le coroner a tenu une enquête hier sur le corps d'un nègre nommé Alfred, trouvé mort dans une maison de la rue Tchoupitoulas. Verdict, mort d'une inflammation d'intestin.

CONSEIL DE LA MUNICIPALITE No. UN.

Séance extraordinaire de mercredi 10 décembre 1851.

Le Conseil s'est réuni ce jour à la requête du maire.

Les membres présens sont:

L'honorable Joseph Genois, Recorder et Président.

MM. les aldermen J. Bénit, Blake, Clark, Derbès, Fabre, Giquel, Hagan, Lanata, Peire, Richardson, Ramos et Stickney—12.

Absens—MM. les aldermen Bonneval, V. Bénit et Pecquet—3.

Absent par congé—M. Barthe—1.

Le Conseil décide que le procès verbal de la dernière séance ne sera point lu et autorise le Président à le signer.

Sur motion de M. J. Benit, le Conseil excuse l'absence de M. Bonneval.

Le message suivant transmis par le maire a été lu:

Mairie de la Nouvelle-Orléans,
Le 10 décembre 1851.

M. le président et MM. les membres du Conseil de la Municipalité No Un.

Messieurs—Je vous ai fait convoquer ce jour dans le but de vous transmettre la lettre ci-incluse du capitaine John M. Scott, par laquelle il donne sa démission de wharfinger de la Municipalité No Un à dater de vendredi 12 de ce mois.

La 15me section de la loi relative à la ville de la Nouvelle Orléans, approuvée le 15 mars 1850, porte que dans le cas où une vacance viendrait à avoir lieu pour la place de wharfinger, il sera procédé à une nouvelle élection, comme dans le cas d'une vacance de la place de Recorder. Il devient donc nécessaire que votre honorable corps ordonne une élection pour le terme non expiré occasionné par la démission du capitaine Scott, et nomme le juge et les greffiers qui devront surveiller la dite élection. Dans l'intervalle, il serait convenable de nommer un wharfinger intérimaire.

Je profite de cette occasion pour vous informer que conformément à une résolution adoptée par votre corps, le 26 du mois dernier, j'ai adjugé le 8 du courant, le privilège de collecter les droits sur la vente des huîtres sur la Levée, à Francis Sancho, qui a offert $910 pour un an. Il offre pour sa caution M. Angelo Lanata. Et conformément à une résolution adoptée le 18 du mois dernier, j'ai adjugé le contrat pour la confection de trottoirs en bois, côté Nord de la rue du Canal, de la rue Prieur à la Grande Rue, des deux côtés des rues de la Douane, Bienville, Conti, de Prieur à la Grande Rue; et des deux côtés des rues d'Orléans, Dumaine, St Philippe et Ursulines, de la rue Miro au Bayou St Jean, à M. Francis Clark, à raison de $1b 1/4 c. le pied courant. Il offre pour sa caution M. P. Devergès. Le tout sujet à votre approbation.

Ci-inclus, je vous transmets les obligations des cautions pour la fidèle exécution des contrats.

Je suis avec respect, Messieurs,
Votre très humble et obéissant serviteur,
[Si né] A D CROSSMAN, Maire.

Lecture est faite de la lettre suivante:

Nouvelle-Orléans, 9 décembre 1851,

M. A. D. Crossman, Maire,

Ayant été nommé par son Excellence le gouverneur Walker, capitaine du port de la Municipalité No Un, j'ai l'honneur de vous donner ma démission de la place de wharfinger de la Municipalité No Un à dater de vendredi 12 décembre 1851.

JOHN M. SCOTT.

Sur motion, il est résolu que le Conseil accepte la démission du capitaine John M. Scott, de la place de wharfinger de la Municipalité No Un.

Sur motion de M. Fabre résolu que le Maire est et demeure prié d'ordonner aussitôt que possible une élection pour la place de wharfinger, pour le terme non expiré de John M. Scott et de commettre les juges et les greffiers qui devaient être nommés par le Conseil.

Sur motion, le Conseil procède à la nomination d'un wharfinger pro tem. MM Robinson, Flemming et Rabouin sont annoncés comme candidats.

M. Robinson reçoit le vote de MM. Clark, Fabre, Giquel, Lanata, Peire et Richardson—6.

M. Flemming reçoit le vote de MM. J. Bénit, Hagan et Stickney—3

M. Rabouin reçoit le vote de MM. Derbès et Ramos—2.

M. Blake vote en blanc—1.

Pas d'élection, le Conseil procède à un nouveau scrutin.

M. Robinson reçoit le vote de MM. Clark, Lanata et Peire—3

M. Fleming reçoit le vote de MM J. Bénit, Fabre, Giquel, Hagan, Richardson et Stickney—6

M. Rabouin reçoit le vote de MM. Derbès et Ramos—2.

M. Blake vote en blanc—1.

Pas d'élection. M. Pecquet prend son siège. Le Conseil procède à un troisième scrutin.

M. Robinson reçoit le vote de MM Blake, Bénit, Clark, Giquel, Lanata, Pecquet, Peire, Richardson—8

M. Fleming reçoit le vote de M. Stickney—1.

M. Rabouin reçoit le vote de MM. Derbès, Fabre, Hagan et Ramos—4.

M. C. H. Robinson est déclaré duement élu wharfinger pro. tem.

Sur motion, le Conseil s'ajourne au lundi 5 janvier 1852, à 6 heures P. M.

JOSEPH REYNES, Secrétaire.

POSTSCRIPT.

12 décembre—Minuit et demi.

Par la ligne d'O'Reilly.

Dépêches Télégraphiques
TRANSMISES A L'ABEILLE.

NOUVELLES D'EUROPE
de trois jours plus récentes.

ARRIVÉE DU NIAGARA.

Le coton en hausse et demandé.
AMELIORATIONS DANS LES AFFAIRES.

New York jeudi 11 décembre.

Le steamer Niagara est arrivé à Halifax apportant des dates de Liverpool jusqu'au 29 novembre. Voici un sommaire des nouvelles.

Marché de Liverpool.

29 novembre—Le marché a été très actif durant la semaine et les ventes ont atteint le chiffre de 54,000 balles, sur lesquelles les exportateurs ont pris 2,000, et les spéculateurs 17,000 balles. Les prix ont haussé de 1/8 d. dans la semaine, et les cours sont de 5 3/8 pour le fair Orleans, de 5 pour le middling, de 5 1/8 le fair Upland et de 4 7/8 le mid dling Upland.

Le commerce des districts manufacturiers s'est considérablement amélioré cette semaine et les prix se sont parfaitement soutenus jusqu'à la clôture du marché.

La farine est toujours ferme, les cours sont: farine canal de l'Ouest 18 shellings 6 d. et Ohio 20 shellings le baril.

La demande de maïs a été modérée, le jaune se vend 20 shellings et le blanc 27. La graisse continue à se vendre 43 s le quintal. Le sucre est en demande et les prix se raffermissent, nous ne pouvons cependant signaler encore une hausse fixe. Le riz est également en faveur, mais les cours n'ont pas varié. Le café est actif et à la hausse. Le marché monétaire n'a pas varié, les consolidés se sont fermés à 98 3/4.

Havre—Marché au coton.

Le marché au coton du Havre a été ferme et languissant. Les cours ont baissé cette semaine de quatre francs.

COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS,
Jeudi soir, 11 décembre.

Le coton est toujours en bonne demande. 7,000 balles ont été vendues aujourd'hui à des prix [illegible]. Nous cotons le low middling [illegible] middling, 7 et 7 1/4 à [illegible].

Il s'est vendu aujourd'hui [illegible] de sucre aux anciens prix. [illegible] La mélasse est ferme et [illegible] à 21 1/2 et 22 [illegible].

Il s'est vendu 1,200 barils de farine à $3 75 pour l'Ohio, $4 pour le St Louis et l'Illinois et $4 25 et $4 75 cts pour les marques extra. Environ 2,500 sacs de maïs ont été vendus à 41 et 45 cts le boisseau.

Il ne s'est opéré aucun changement notable dans les provisions. Nous avons remarqué une petite vente mess pore et prime [illegible] $17 75 et 16 75. Une vente de 50 barils [illegible] [illegible] 100 demi barils mess à $9. Il ne s'est fait rien d'important dans la graisse ni dans le lard [illegible].

Le whiskey se vend en petites quantités à 17 cts le galon, pour qualité rectifiée.

Le change est en bonne demande aux anciennes cotations, savoir: Sterling, 10e 1/4 à 110. Paris 5f. 25 à 5f 15 — Traites sur New York à 60 jours, 1 1/4 à 1 1/2 pour cent d'escompte—Checks, 1/4 à [illegible] pour cent d'escompte.

Le fret n'a pas changé—Coton pour Liverpool 7/16 d. @ 15/32 d.—Pour le Havre, 1 1/2 cts.

Vente de linge fait, Bottes, Souliers, Brodequins, Chapeaux, Casquet tes, &c.

Nous appelons l'attention des acheteurs à la vente de 250 lots de linge fait, souliers, chapeaux, &c., &c. Cette vente aura lieu aujourd'hui à 10 heures du matin, au magasin de MM J B Blache & Co, No 77 rue de Chartres.

Décédé hier soir à 7 heures, ISIDORE SAULNY. Les amis et connaissances de la famille Sauny et Dinet sont priés d'assister à ses funérailles qui auront lieu aujourd'hui à 3 heures P. M. Le corps est exposé rue des Français, entre Craps et Grands Hommes.

LISTE MARITIME.
Port de la Nouvelle-Orleans.

—PARTIS.—

Navire Epaminondas, White, pr Trieste
Sonia, Moskely, pr Liverpool
Barque Arada, Crosby, pr [illegible]
Brick Polaska, Norris, pr New York
Henr. Marshall, West, pr la Havane
Goelette Wm B Pettis, West, pr les Matanzas
Steamer Beacon, Shaw, pr Montgomery

ARRIVES HIER.

Navire Allezhany, Mercier, de Philadelphie
Zanoni, Wilson, du Havre
Plymouth, Wilson, de Boston
Comoro, Scudder, de Kingston
Brick Lucy, Brower, de San Juan
Antoia, Street, de la Havane
Barque Gesona, Lybels, de la Havane
Pour les steamboats, voir notre partie anglaise

—MEMORANDA—

New York, 2 décembre—Expédié, navire Vauclu se, Grebet, pr la Nouvelle Orléans.
Baltimore, 2 décembre—Expédié, navire Timoleon, Freeman, pr la N Orléans.

Departs des steamers de l'Océan Atlantique.
DES ETATS UNIS.

Europa, de Boston pour Liverpool, le 21 Déc
America, de New York pour Liverpool, le 31 Déc
D'EUROPE.
Europa, de Liverpool, pour Boston, le 29 Nov

AVIS—Les soussignés ont l'honneur d'informer le public qu'ils ont ouvert un magasin d'encan, rue de Chartres, No 99, près la rue Conti, où ils recevront toutes espèces de marchandises, particulièrement les marchandises sèches pour être vendues à l'encan. Les ventes auront lieu tous les jours (samedi excepté étant le jour de règlement des acheteurs.) Ils comptent sur le patronage du public et de leurs amis qu'ils espèrent satisfaire par leur activité et leur exactitude.
12déc—1m CASSOU & CO

A vendre pour cause de départ.
UN magnifique café situé à l'encoignure des rues Orléans et Marais, connu sous le nom de Bourse Trémé, en face du marché, ayant un bon billard et une bonne clientèle. Pour les conditions s'adresser sur les lieux. 11déc—3

AVIS—Toutes personnes tenant des cafés ou cabarets dans les trois Municipalités sont invitées de se trouver vendredi prochain, le 12 décembre 1851, à sept heures du soir, au café encoignure St Pierre et Remparts, Nouvelle Place d'Armes, pour prendre connaissance de mesures à leur avantage; il en est prié d'être exacts.
11 déc—2 Par ordre du comité.

ON demande une domestique gardienne d'enfans et bonne couturière. Inutile de se présenter si l'on n'est pas bien recommandé. S'adresser à J FEYTEL,
11déc—6 Rue Chartres, encoignure Conti

FROMAGE—50 caisses D'ary anglais, en débarquement du navire Mount Vernon, à vendre par W H BUNNELL,
11 déc 10, Gravier

BOUTONS EN AGATE—4 caisses de 300 grosses en débarquement, à vendre par
11 déc W H BUNNELL, 10, Gravier

CARTES A JOUER—3 caisses cartes assorties, à vendre par W H BUNNELL,
11déc 10, Gravier.

EN débarquement du navire Atala, du Havre, le soussigné offre à vendre
25 caisses fromage de Hollande;
20 meules fromages de Gruyère nouveaux.
DOMINIQUE LANATA,
11 déc 9 et 10, rue Jefferson

$10 de Recompense
A CELUI qui rapportera encoignure Royale et Bienville, au VOILE de dentelle noire, perdu dimanche 7 courant vers 6 heures du soir, en passant par la rue Bienville et la Levée jusqu'au ferry d'Alger, et au retour par la Levée et la rue Conti.
9déc—a

Compagnie du Gaz de la Nlle-Orléans.
Nouvelle-Orléans, 5 décembre 1851.
AVIS—L'élection annuelle de six directeurs de cette Compagnie aura lieu au bureau, rue de la Commune, le lundi, 5 janvier, entre 10 heures du matin et 2 heures P. M.
Par ordre P. N. WOOD,
6déc—9 Secrétaire

Une bonne affaire.
UN magnifique café situé encoignure des rues Ste-Anne et Remparts, bien achalandé, ayant un bon billard et une cave des mieux fournie. Le propriétaire ne pouvant, à cause de ses affaires, s'en occuper, désire le vendre. Pour le prix, s'adresser sur les lieux ou au bureau du coroner, encoignure St-Pierre et Chartres. 10 déc—3

Nous sommes autorisés à annoncer GEORGE B BOWDITCH, comme candidat pour la place de Wharfinger de la 1re municipalité.

Nous sommes autorisés à annoncer G. W FLEMMING, comme candidat à la place de wharfinger de la Première Municipalité de la Nouvelle Orléans.

Messieurs les Editeurs,
Veuillez annoncer M. LUCIEN DUBUC comme candidat à la place de wharfinger de la 1ère Municipalité. SES AMIS.

Nous sommes priés d'annoncer M. EMILE RABOUIN, comme candidat à la place de Wharfinger de la Première Municipalité. SES AMIS

M. l'Editeur,
Veuillez annoncer que W. EDOUARD RIEFFEL est candidat à la place de wharfinger de la Première Municipalité.
10déc LE PEUPLE.

Le navire GLOBE, capitaine Destrebecho, venant du Havre, est en déchargement vis à vis la rue d'Espagne, Troisième Municipalité. Les consignataires voudront bien prendre leurs permis en douane et venir recevoir leur marchandises sur la levée, autrement elles seront envoyées aux magasins publics à leurs frais et risques.
PIERRE POUTZ,
10 déc—3 91 rue de la Douane

Bureau du Chemin de Fer de la Nlle-Orléans et de Carrollton.
Nouvelle-Orléans, 12 décembre 1851.
AVIS—L'élection annuelle des directeurs de cette Compagnie pour l'année suivante, aura lieu à ce bureau le lundi 12 janvier prochain, entre 10 heures A M et 2 heures P M.
Par ordre de la direction,
CHARLES BAQUIE,
12 déc—30 Secrétaire

CONSULAT DE FRANCE.
AVIS MENSUEL—DECEMBRE 1851.
SONT invitées à se présenter à ce consulat, pour affaires qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent:

Barbier, Nicolas; Brosa, Charles; Beynet, boulanger; Billet, Antoine; Besançon, Constant; Boyer, la dame Evelina Migraille; Blanchard ou Branchard, Louis Pascal; Clause, Jacques, boulanger; Chabrol de Louzon, la dame veuve; Coquelet, Joseph Napoléon; Chaussenal, la dame Vve Dimberton, Auguste; Dubreuilh, Lucien et Jean Jacques; Drouet, E; Dizon, Jeanne, Mme Dufour; Devillier, Louis Pierre Hubert; Dietène, Jean Achille; Guillebaud, Louis; Horacy, Joseph, marin; Huber, Louis; Jardet, Marguerite Mlle; Josanneau, Auguste; Kerel, Joseph; Lagourdelle; Le Rouge, Auguste; Lebouchet, Victor; Lejeune, Le Augustin; Lebouille; Langlois, Désir; Léger, Pierre; Lacour, Jacques, Mme Veuve; Lucas, Léon et sa femme; Millenberger, Mme Vve; Masson, A J; Mascarrey, Joseph; More, Lazare; Marcus, Mme veuve; Mallard, Pierre; Meyer, Adèle, Mlle; Ouvrière, née Bernet Amélie; Pouegh Victorine, Mme; Pierre, [illegible]; Royer, Casimir; Raffaneau, Philippe; Simonetti; Péguin, Romain; Sulleron, Louis Benjamin; Scheerges, Ch. Edouard; Suand, Joseph August; Toussaint, femme Ann; Tourniere, les époux A; Tamburini, Gaëtan Antoine; Vigreux, Adolphe François.

A. BOISSIERE agent des Assurances Maritimes de Paris et du Havre pour le règlement à l'amiable des avaries. S'adresser au Consulat de France.

La Chancellerie du Consulat de France, située rue Royale, No 107, entre rue Louis et Conti, est ouverte tous les jours de 10 heures du matin à 3 heures de l'après midi. 1 12 déc

UN commis parlant l'anglais et le français et connaissant la tenue des livres, trouverait de l'emploi en s'adressant au bureau de l'Abeille.
12 déc

F. FRYER
A l'honneur de prévenir les dames qu'elle vendra ses manteaux, mantelets de toutes ses confections de la saison à des prix excessivement modérés, désirant renouveler son assortiment, et pour leur offrir un choix de marchandises de la dernière nouveauté.
12 déc

Poupées! Poupées.
VENANT [illegible] de France et à vendre très bas [illegible] au détail,
2 caisses poupées parlantes, toutes grandeurs,
2 do do [illegible] do
GIQUEL & JAMISON,
12déc 18 rue Chartres

A VENDRE en débarquement du navire Medemeh venant de Bordeaux,
12 boites pâtés truffés,
[illegible] do à perdre,
15 do [illegible],
15 do [illegible],
15 do [illegible] truffes,
[illegible]
X LAMBERT,
12 déc 62 rue des Magasins

A VENDRE, arrivées du navire Medemeh, venant de Bordeaux, et attendu incessamment
254 barriques vin rouge, différentes marques,
100 barils vin [illegible]
[illegible] caisses de 12 bouteilles, vin rouge,
14 barriques cognac,
4 barils [illegible],
3 [illegible]
6 caisses fruits à l'eau de vie, à vendre par
X LAMBERT,
12 déc 62, rue des Magasins

A VENDRE par les soussignés
150 barriques vin rouge St Julien et St Estèphe,
20 do vin rouge Macon,
10 do [illegible] Medoc,
15 do [illegible] Medoc;
100 caisses vin blanc Haut Sauterne,
50 do vin blanc château Yquem,
50 do St Estèphe et St Julien,
50 do Cantenac,
100 do château Lafitte, Nathaniel Johnston & Co
20 do St Estèphe,
30 barils Madère (Phelps)
30 caisses vin de Porto (Burmeister)
2 demi pipes et 6 quarts do Porto pure jus,
10 caisses kirschenwasser,
20 do absinthe suisse;
35 paniers champagne,
20 caisses champagne E Granjean;
100 do cerises à l'eau de vie;
Damejeannes vides, bouchons, huile d'olive, etc.
THOMAS PINET & Co,
12déc 29 rue Conti

CONFITURES—50 jarres marmelade d'abricots, prunes au sirop et abricots au jus, à vendre par THOMAS PINET & CO,
12déc 29, rue Conti

CHAMPAGNE—10 caisses Champagne de la marque Granjean, pour clore une consignation, à vendre par THOMAS PINET & Co,
12déc 29, rue Conti

SARDINES—20 caisses, boîtes, demi et quarts de sardines de la marque N Colin, de Nantes, à vendre par THOMAS PINET & CO,
12 déc 29 rue Conti

EX Johnson, du Havre—15 paniers champagne en grandes et demi bouteilles, à vendre par
THOMAS PINET & CO,
12 déc 29, rue Conti

PETITS POIS—200 grandes et demi boîtes petits pois, de J Colin, Nantes, à vendre par
THOMAS PINET & CO,
12déc 29, rue Conti

PAR l'Atala, du Havre—30 paniers bouteilles vides, à vendre par
THOMAS PINET & Co,
12déc 29 rue Conti

TRUFFES—100 1/2 boîtes truffes de J Colin, de Nantes, à vendre par
12 déc THOMAS PINET & CO, 29, Conti

VINAIGRE—52 barils vinaigre, à vendre par
THOMAS PINET & Co,
12déc 29, rue Conti

EN déchargement du navire Medemeh, venant de Bordeaux
164 caisses de 12 bouteilles vin rouge St Estèphe, marque Eyquem,
26 caisses de 12 bouteilles vin blanc Sauterne, bouchage en verre;
61 barriques vin rouge pour familles;
20 do do Vertueil 1847 à vendre par
V & E MAIGNAN,
12déc 85 et 87 rue St-Louis

Au Drawback.
EN débarquement du navire Medemeh, de Bordeaux, à vendre par les soussignés:
20 quarts de pipes vieille eau de vie Lyqueris;
20 do 1re preuve do Th Drouet,
V & E MAIGNAN,
12déc 85 & 87, rue St Louis

EN magasin pour clore une consignation—2 futailles fil à voile en pelottes, à vendre par
V & E MAIGNAN,
12déc 85 & 87, rue St Louis

VIN Medoc—200 caisses rouge et blanc, de bonne qualité, à vendre par
BRUGUIERE FRERES,
12déc 9 rue Bienville

TABAC en feuilles—40 balles de qualité supérieure pour enveloppe de cigares, à vendre par
BRUGUIERE FRERES,
12déc 9, rue Bienville

ACIER de Milan et fer de Biscaye, à vendre en entrepôt par BRUGUIERE FRERES,
12déc 9 Bienville

SARDINES à l'huile—150 caisses de la marque de B. Guilloux de Lorient, à vendre par
BRUGUIERE FRERES,
12 déc 9 rue Bienville

PETARDS—1000 caisses en magasin et à vendre par E J HART & Co,
12 déc 79 rue Tchoupitoulas

CIGARES—500,000 marques assorties, en magasin et à vendre par E J HART & Co,
12déc 79, rue Tchoupitoulas

SACS EN FIBRE—5 0 balles, en magasin et à vendre par E J HART & Co,
12 déc 79, rue Tchoupitoulas

KETCHUPS, CORNICHONS, &c—300 caisses, en magasin et à vendre par
E J HART & Co.
12 déc 79, rue Tchoupitoulas

CAFE—1100 sacs café Java, en magasin et à vendre par E J HART & Co,
12 déc 79, rue Tchoupitoulas

CIGARES de la Havane—136,000 en débarquement du Mary Elizabeth et 130,000 du P Soulé, tous deux de la Havane, à ajouter à un grand assortiment des meilleures marques, constamment en main, à vendre par
J M CABALLERO, 36, Vieille Levée,
12 déc entre Douane et Bienville

VINAIGRE—30 demi barriques, à vendre par
LOISON & SILVESTRE,
12déc 24 rue Douane

COUVERTURES EN LAINE—F A Bellhere—8 balles blanches et 8 do bleues, à vendre par
LOISON & SILVESTRE,
12déc 24 Douane

TOILE DU NORD ET DE CRETON—3 caisses, à vendre par LOISON & SILVESTRE,
12déc 24 Douane

VERNIS à meubles et à peindre—5 barils en débarquement du navire Meridian, à vendre par
12déc W H BUNNELL, 10 Gravier

SAVON EXCELSIOR—Pouvant être employé soit à l'eau fraîche ou salée, et enlevant les taches de graisse et le goudron. Cet article a obtenu une prime à l'exposition de Londres, à vendre à l'agence des manufacturiers.
12déc W H BUNNELL, 10 Gravier

SACS en coton, de toutes dimensions, pour les marchands de comestibles, les marchands de graines, ou pour contenir des bouchons, faits sur commande à la machine à coudre, à vendre par
12déc W H BUNNEL, 10 Gravier

$100,000 DE LINGE DE MODE EN DETAIL.
Alfred Monroe et Cie.,
34, rue des Magasins encoignure Gravier.
NOUS informons nos amis et le public en général, que notre assortiment de LINGE FAIT et autres MARCHANDISES n'est égalé en grandeur et [illegible] par aucun autre établissement des Etats Unis. Pour se convaincre de ce que nous avançons, il faut seulement venir visiter et examiner. Notre grand débit nous permet de vendre nos marchandises à de très bas prix, à garantir nos articles et à [illegible] en tout point nos pratiques. Tout notre linge est confectionné dans notre établissement, 441 Broadway, New-York, sous l'inspection d'un de nos associés qui ne néglige rien pour nous faire parvenir des marchandises du meilleur goût. Nous invitons toutes les personnes qui ont besoin de linge à venir visiter notre assortiment, étant persuadé que nous pourrons pleinement les satisfaire. Prix fixe.
ALFRED MONROE & Co,
9 déc—1m 34, rue des Magasins

Giquel et Jamison,
18, RUE CHARTRES,
ONT constamment en main et offrent en vente à des prix bien réduits, un grand assortiment des articles suivants:

SOIERIES
Broché et damassé riche; Moire changeante;
Moire antique; Gros d'Afrique;
Gros de Naples; Rayées et carreaux;
Poult de soie unie; Popelines unis et carreaux;
Satins de toutes couleurs,
Marcelines et florences.
CHALES
Crêpe de Chine de toutes couleurs, cachemire, mérinos.
MOUCHOIRS BATISTE
Brodés, rivière, festonnés, ourlets, vignettes.
CACHEMIRES ET MOUSSELINES DE LAINE.
Mousselines de laine imprimées riches;
Cachemire do do do;
Tartans unis et carreaux;
Cachemire à carreaux,
Mérinos toutes couleurs;
Mousseline de laine unie.
ARTICLES DEUILS.
Bombazine; Alepine;
Alpaca; Chaly;
Bombazettes; Grenadine;
Crêpe de Chine; Satin de Chine;
Cols en crêpe; Mouchoirs gaze;
Voiles crêpe lisse; Mousseline laine noire.
BONNETERIES.
Chemises et caleçons mérinos, [illegible] coton,
Bas blancs, écrus, couleurs et noirs,
Bas soie, blancs et unis,
Chaussettes coton et soie,
Chaussettes et bas mérinos.
BRODERIES.
Cols et pellerines brodés riches, cols mousselines et jaconats pour dames, do do enfans; mouchoirs do do très riches, ombrelles et parasols.
DAMAS.
Laine et soie à rideaux, do do coton do do, coton de toutes couleurs, rideaux en mousselines brodés, do do tul [illegible] do, bobinet à moustiquaires, mousseline dau [illegible] et carreaux, passementerie, glands et [illegible].
GIQUEL & JAMISON,
8 déc 18, rue de Chartres

ARTICLES DE PARIS.
G. LAVIE,
5, rue St Charles, entre Canal et Commune,
DE retour d'Europe, a l'honneur d'informer ses anciens clients et ses amis en particulier, qu'il vient de terminer le déballage de ses marchandises reçues par le navire Galena de New-York, de miss Dyer, Isaac Bell et le Etat of Maine, du Havre, comprenant un grand et riche assortiment d'articles de fantaisies.
Chemises toile, nouvelle coupe, de divers prix,
Do coton devant toile do do,
Do de dessous en flanelle do,
Caleçons en toile et en flanelle do,
Bonneterie assortie, bretelles fines, cravates soie et satin, cravates Joinville et Grenadine, gants Jouvin plumetis, parapluies en soie et en coton, parfumerie extrait de Maupeau, une grande variété d'objets en porcelaine, joujoux, jouets d'enfants, cannes de tous les prix, riche assortiment de bronzes des meilleurs maîtres, fourniture de bureaux, registres américains et français, portefeuilles et porte-monnaie, bimbeloterie, broderie, peignes en écaille de toutes sortes, ivoire, riches, meubles et nécessaires pour cadeaux de Jour de l'An, bonbons fins et chocolats en bonbons, cartonnages de diverses grandeurs, articles pour salon, armes, do pour la pêche et la chasse, coutellerie fine, trousses de voyage; une grande variété de poupées et toutes espèces; jeux de toutes espèces, un grand assortiment de cartes à jouer, billes et queues de billard, articles de dessin, parfumeries et articles et formulaires de prières, une grande quantité de chapelets montés en or et en argent, quelques articles en bijouterie fine, foulards et mouchoirs batiste, [illegible] articles pour toilette, un grand assortiment de [illegible] et lorgnettes, verres de lunettes, etc. Toutes ces marchandises ayant été choisies par lui-même en fabrique, il en vendra donc à des prix excessivement modérés. 8 déc—3m

P & E. REILLY & Co,
ENCOIGNURE ROYALE ET CANAL.
PAR l'arrivée du *Winfield Scott*, viennent de recevoir un supplément de nouveautés de saison, qu'ils vendront aux mêmes conditions que celles reçues par l'*Arago*. C'est à dire à 30 p. 100 de réduction des plus bas prix de la place.
Velours noir et couleur, $2—25.
[illegible] robe de Chine brodé, de $15 à $125;
Point de mer écossais à 75 c.;
Popelines [illegible] à 90 c.
[illegible] et gros Naples, à changeantes à 75 c.;
[illegible] mousseline brodée à 1 la robe, $1 25;
do bonnet do do de $2 à $9.
Damas couleur pour rideaux, 25 c.
Cachemire d'Ecosse à 37 1/2 c.
do écossais 20 c.
Broderies, gants, dentelles, &c, &c.
Une caisse indienne française, haute nouveauté 37 1/2 c.
250 ombrelles très riches, $1. 8déc

No 24, Rue de Chartres, encoignure Douane.
OLYMPE
A L'HONNEUR de prévenir les dames qui désirent mériter le patronage toujours croissant qu'elle a eu à leur bienveillance, qu'elle vient d'établir sur des bases nouvelles un magasin, pour la vente des chapeaux, coiffures et manteaux, des mieux qu'elle a fait orner et meubler avec le plus grand soin.
Ces salons seront inaugurés aujourd'hui lundi 8 du courant, par l'ouverture d'un nouveau choix de chapeaux et capotes, bonnets, coiffures de théâtre, fleurs artificielles &c, reçus par les derniers arrivages de France et qui ne laisseront rien à désirer sous le rapport du goût et de l'élégance. 8déc

Victor Hebert et Co.
149, RUE DE CHARTRES.
Reçu par le navire State of Maine du Havre:
Chants et Chansons populaires de France, illustrés, à 5 cents la livraison;
Musées et Fées, histoire des femmes mythologiques magnifiquement illustrées à 10 cents la livraison,
Pièces de théâtre, nouvelles,
Aussi—Quelques romans populaires illustrés.
Abonnements à placer, pour l'année courante
Modes parisiennes,
Magasin des Demoiselles,
Conseiller des Enfants,
Revue Pittoresque,
[illegible] Catholique (Image),
Bulletin de thérapeutique,
Connaissances médico-chirurgicales;
L'abonnement au Débats (Par Steamer)
Abonnement à l'illustration pour 1852 et à toutes les publications françaises littéraires et scientifiques. 8déc

EN magasin, d'importations directes, à vendre par le soussigné
60 quarts Porto sec à la Couronne, de F. Durand,
100 do madère, de F. Grousset,
50 barriques vin rouge ordinaire;
24 do vin rouge vieux de Ch. Carcannieux,
24 do Margaux Medoc, de Genouilhac & Valery
40 barriques vin blanc Haut Sauterne.
18 demi barriques do,
300 caisses vin rouge, St-Estèphe et Ch. Lafitte,
100 caisses vin rouge, Ch. Lafitte, St Julien et Margaux;
15 paniers champagne de F A Garreaux;
50 do huile Piagnol,
10 barils wiskey vieux, P LONGIS,
8déc 47, Vieille Levée

ATTENDU par le navire Cumberland, venant de Bordeaux—
50 barriques vin rouge,
60 quarts Porto doux de F Grousset,
25 do Madère do;
100 caisses vin Muscat Frontignan,
25 do absinthe;
A vendre par P LONGIS,
8 déc 47, Vieille Levée

EN débarquement du navire Reindeer, venant de Bordeaux—
50 caisses de 12 b. chaque cerises à l'eau de vie,
25 do do prunes;
25 do do abricots;
22 do do poires.
A vendre par P LONGIS,
8 déc Vieille Levée

VINS VIEUX EN CAISSES—25 cai ses vin rouge Chateau Margaux 1840;
30 do do Chateau La Rose 1841;
A vendre par NADAU DU TREIL,
9 déc 15, rue St-Louis

30 BARILS brandy de New York;
30 huitièmes do do;
25 barils madère de Sicile;
50 do madère commun;
A vendre par NADAU DU TREIL,
9 déc 15, rue St Louis

50 Caisses vieux vin du Rhin, de diverses marques;
150 do absinthe et kirsch do;
Muscat, curaçao, &c, à vendre par
NADAU DU TREIL,
9 déc 15, rue St-Louis

BEURRE—500 barils de choix;
20 demi barils extra roll, à vendre par
SECCOMB & VOORHIES,
8déc 15, rue Tchoupitoulas

JAMBONS—100 barils sans enveloppe, à vendre par SECCOMB & VOORHIES,
8déc 15, rue Tchoupitoulas

BŒUF—200 barils Davis, mess et prime;
400 demi barils Davis, mess pour familles;
50 colis langues et bœuf sec, à vendre par
SECCOMB & VOORHIES,
8déc 15, rue Tchoupitoulas

PORC & GRAISSE—200 barils mess nouveau;
200 barils rumps nouveaux;
500 barillets graisse nouvelle;
200 do do vieille, à vendre par
SECCOMB & VOORHIES,
8 déc 15, rue Tchoupitoulas

HARENGS—100 barils en saumure, 100 caisses No 1 écaille, à vendre par
SECCOMB & VOORHIES,
2 déc 15, rue Tchoupitoulas

BOTTES, SOULIERS ET CHAPEAUX—En débarquement des navires Creole et Thomas Perkins, à vendre par
ISAAC HOBBS & Co,
Successeurs de E G HOBBS,
8 déc 12 rue de la Douane

EN débarquement du navire Reindeer, venant de Bordeaux:
100 paniers de 12 bouteilles guignolet d'Anger,
10 do 6 do do do
100 caisses fruits assortis à l'eau de vie;
20 barriques vin rouge Montferrand;
20 do do St-Emilion;
20 futailles cognac E Lompuy fine champagne de 1841, à vendre par
A CARRIERE,
3 déc 23, Vieille Levée

SAVON de Marseille—100 caisses 1re qualité, à vendre par B TALAMON
14déc 164—166, rue Royale

BOTTES Souliers et Brodequins—100 caisses en débarquement du navire Adelaide Bell, à vendre par
FROST & CO, 16, Magasins

CHAPEAUX, Casquettes, &c—100 caisses en débarquement et en magasin, à vendre par FROST & Co,
16, rue des Magasins

CAFÉ de la Havane—70 sacs, à vendre par
LABORDE & XIQUES,
37, Commune.

MERINOS FRANCAIS
PURE LAINE.
CACHEMIRE D'ECOSSE PURE LAINE
MAISON ROUGE
ENTRE LES MARCHES,
Le plus près de la halle aux Viandes
LES soussignés invitent respectueusement les dames à venir examiner un joli lot de Mérinos français, et de Cachemire d'Ecosse pure laine, à 80 cents la yarde, étant une réduction de 40 pour cent au dessous des prix habituels de ces articles.
Ils offrent aussi beaucoup d'autres marchandises à très bas prix, afin d'être favorisés de la préférence des acheteurs.
5déc JOS N ROBERT & CO

A. Barraud,
49, rue de Chartres, entre Bienville et Douane,
ARRIVANT de France offre en vente à sa nombreuse clientèle et à ses amis un choix considérable de marchandises variées et promet choix qui seront toutes vendues à des prix réduits.

Articles pour Dames.
Gants de peau et soie, fleurs artificielles en tous genres, peigne écaille [illegible] et autres, bracelets en tous genres, boucles de bracelets et de ceintures, bourses et sacs, porte-monnaie riches et autres, paniers fantaisie riches pour étrennes, [illegible] ouvrages et [illegible], coffrets à bijoux, [illegible] nacre, bronze et galvaniques, boîtes à gants et nécessaires, ses riment d'objets pour étagères, très bel assortiment de vases, porcelaines et cristaux, cristaux de Bohême, parfumerie fine des premières maisons de Paris, jouets d'enfants en tous genres. A. Barraud prévient les dames qu'il a ajouté à ses nombreux articles, un très grand assortiment de soie et laine pour broderie, pantoufles riches, dessus de lampes, et diverses broderies commencées sur canevas.

Articles pour hommes.
Gants de peau et soie, un riche assortiment de cravates et de la fantaisie, bretelles soie, coton et tricot; caleçons coton et tricot; idem en flanelle; chaussettes coton et laine; idem en soie, chemises coton et toile, gilets de peau, boîtes de cols, cols toile et coton, malles et sacs de voyage, grand assortiment de maroquinerie, de pipes en tous genres, un [illegible] considérable de [illegible] en tous genres qui seront vendus en gros et en détail.
A. Barraud continue à donner des leçons de coiffures et enseigne le dernier genre de coiffure, et donne des offres pour dames et enfans.
Faux cheveux en tous genres, en gros et en détail.
L'attention des amateurs est appelée à venir voir un magnifique service en porcelaine de Sèvres qui a appartenu à Louis Philippe 1er, roi des Français.
Il y a une coiffeuse attachée à l'établissement.
9 déc

Magasin de Tapis,
Rue de Chartres, No 23
NOUS recevons constamment et en addition à notre grand assortiment de TAPIS de tous genres, savoir: Tapis veloutés, Bruxelles, anglais et américain; Tapis [illegible] de Bruxelles, Ingrain et Venitien, tapis de [illegible] en draps, etc. [illegible] Couvertures de tables et [illegible], Rideaux pour fenêtres, tapis pour escalier.
Tapis en toile cirée, de 2 à 24 pieds de large, dernier genre.
Le tout est offert en vente à bon marché pour du comptant ou en bons billets.
A. BROUSSEAU & Co.
8 déc—1w 23, Chartres

EN débarquement du Louisiana, de Marseille—100 caisses vermouth, L. Noilly fils & Co.
40 caisses absinthe do,
30 do liqueurs assorties en carafes;
12 do curaçao et marasquin supérieur;
20 do kirsch, à vendre par
ANT. GIRAUD,
9déc 46, Vieille Levée

HUILE D'OLIVE—140 paniers huile Piagnol, récemment reçue, à vendre par
ANT. GIRAUD,
9déc 46, Vieille Levée

BOUCHONS—4 balles bouchons réguliers fins;
3 balles bouchons pointus fins,
10 balles bouchons à dame jeannes;
1 balle bouchons à demi bouteilles, à vendre par
9déc ANT GIRAUD, 46, Vieille Levée

BIERRE d'Ecosse—Cinquante futailles bierre en demi bouteilles, de la célèbre marque de Harveys, en débarquement du navire Castle, de Glasgow, à vendre par O VALETON & CO,
9déc 25, Tchoupitoulas

PORTER de Byass—Cent futailles de Porter en grandes et demi bouteilles, de la marque R B Byass, en débarquement du navire Pyramid, de Liverpool, à vendre par O VALETON & Co,
9 déc 25, Tchoupitoulas

BIERE ET PORTER—Deux cents futailles Bière et Porter en grandes et demi bouteilles à vendre à l'arrivée du navire Heuen [illegible] de Londres, par O VALETON & CO
9 déc 25, Tchoupitoulas

A VENDRE en débarquement du navire [illegible]
75 caisses fruits assortis à l'eau de vie,
25 do prunes do
25 do abricots do
45 do poires do
25 do cerises do
10déc Par F ROUMIEU

Universite de Notre-Dame-du-Lac,
Au comté de St-Joseph, Etat de l'Indiana.
IL y aura un départ pour Notre Dame du Lac le 18 du courant, et les élèves seront accompagnés par un membre de l'Institution.
Prix de la pension—100 piastres.
Pour plus amples informations, s'adresser à l'Aumônier de l'Asile des Orphelins, [illegible] agent de l'Université.

LEÇONS D'ANGLAIS ET DE MATHEMATIQUES.
LE soussigné donnera des leçons particulières d'anglais et de mathématiques.
LEWIS ELKIN, Passage de la
21 nov—1m Bourse No 12, [illegible]

Raffle.
UN magnifique châle de crêpe de Chine, dont le [illegible] sera [illegible] Louis [illegible] à MILLE PIASTRES.
[illegible]

REÇU par le navire Globe, arrivé du Havre—
[illegible] chaîne [illegible] à vendre par J N CUKIEN,
10déc Encoignure Conde et Dumaine

EN débarquement des navires Atala et Shacunga, 200 tonneaux de charbon Cannel
4 caisses [illegible] à vendre par
WILLIAMSON, ZARATIN & GRATIAN,
10 déc 50, rue Poydras

S. FOURNIER a transporté son atelier du No [illegible] au No 72, de la rue ROYALE
S'adresser momentanément au Premier.
5 nov—1m

TRAITES sur Paris, l'Angleterre et New York, à vendre par
A & J DENNISTOUN & Co,
21nov Rue Gravier, No 93

CHANGE sur Gènes, à vendre par
D LANATA,
5 déc 9 et 10, rue Jefferson

CHANGE sur Paris, à vendre par
TH. BAILLY BLANCHARD & CO,
29 oct—3m 50 rue de la Douane

100 futailles cognac "A Boutain & Co," 55 do eau de vie La Rochelle "Comte et [illegible] Martin,
21 futailles eau de vie La Rochelle "Vignerons unis," dans les magasins de la douane et à vendre par B NOEL & GUIRAUD
2 déc 172, rue Royale

THOMAS C. PAYAN & CO.

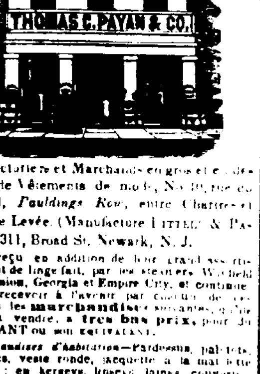

Manufacturiers et Marchands en gros et en détail de Vêtemens de mode, No 10, rue du Canal, *Fouldings Row*, entre Chartres et Vieille Levée. (Manufacture LITTELL & PAYAN, 311, Broad St. Newark, N. J.

ONT reçu en addition de leur grand assortiment de linge fait, par les steamers Winfield Scott, Union, Georgia et Empire City, et continue tout à recevoir à l'avenir par chacun de ces *Steamers* les **marchandises** suivantes, qu'ils offrent à vendre, à **très bas prix**, pour du COMPTANT ou son équivalent.

Marchandises d'habitation—Pardessus, paletots, idem sacs, veste ronde, jaquette à la matelotte et polka; en kerseys, linseys, laines, couvertes, draps pilote et feutre, peterebam, castorine française, drap laine gris, drap satinet, gris de fer et gris blanc, des couleurs bleu, vert, brun, noir, bleu noir, bronze et Gilets de dessous de tout genre et de toute couleur.

PANTALONS des mêmes étoffes, sans parole en qualité et couleur et coupe, chemises et caleçons en tout genre, en flanelle unie et à carreaux, bleue, rouge et à raie rouge et blanche, nankin blanc et à carreaux, chemises en tissu blanc en toile française et irlandaise, chemises en toile blancche; chemises en coton et devants en toile, piqué et à mécanique, chemises et caleçons en toute sorte de tricot, mérinos, gorge [illegible] et coton indienne française et américaine, de toute couleur et de tout genre. Un grand assortiment de VÊTEMENTS en gomme élastique, garanties à l'épreuve de l'eau, telles que manteaux, corps, paletot, surs vestes, pantalons, guêtres, sacs et valises.
Un assortiment de chaussettes en laine, &c.
Life Preservers en gomme élastique, et liège,
Linges fins, fins et ordinaires, pour le commerce de la ville et de la campagne.

Habits—Habits, habillements, pardessus, habits boulevards et opéras, habits de travail et pardessus, nouveau genre, pour hommes, habits Kossuth; et cravates et demi sacs, étoffes françaises, anglaises, allemandes et américaines, noire, verte, brune, bleue, bronze, &c; draps feutre et castorine, cachemire, &c.

Pantalons et Gilets des derniers genres et de toutes couleurs, telles que bleus, verts, bleu de ciel, casimir et satinet uni et de fantaisie, soie, brodé noir, satin blanc et noir, cachemire uni et de fantaisie, satin noir ou Barathea, florentine, foulard, casimir uni et à carreaux, mérinos, bombasine blanc, gilets unis et brodés.

Un grand assortiment de manteaux en drap et de linges faits pour enfants et jeunes gens, de toute discription, genre et couleur; gilets blancs, manteaux, &c. Un grand assortiment de linge de corps pour hommes et jeunes gens, tels que chemises, chaussettes et caleçons, cravates en soie et satin noir et de fantaisie, mouchoirs en fil, malles de voyage, sacs, &c.

Les habitants, négociants et marchands, sont respectueusement invités à venir voir ces marchandises avant de faire leurs achats ailleurs, et nous sommes convaincus qu'ils seront satisfaits. Nous éliminons le prix de un rapport de notre système d'affaires, [illegible].
THOMAS C. PAYAN & CO.
5déc—1y.eto No 10, Canal

AMUSEMENTS.

Théâtre d'Orléans.

Samedi, 13 décembre
La Deuxième Représentation de
Robert le Diable,
Grand opéra en 5 actes, de Meyerbeer.
MLLE BARON remplira le rôle d'*Héléna.*
On commencera à six heures 3/4.

Théâtre des Variétés
DE PLACIDE.
Vendredi, 12 décembre 1851.

Le spectacle commencera par the NAVAL ENGAGEMENT—suivi du ballet intitulé: CAPRICIOUS WIDOW, et se terminera par THE ALARMING SACRIFICE.

Les portes seront ouvertes à six heures et demie; le spectacle commencera à sept heures précises.

Loges et parquets 75 cents, secondes loges 50 cents, galeries 25 cents.

Un Grand Bal Maçonnique

Sera donné à la SALLE DE L'ARMORY [illegible] COSTUMÉ MACONNIQUE [illegible] patronage de la TRES VENERABLE GRANDE LOGE de l'Etat de la Louisiane.

Et sous la direction de [illegible]:
John McKee, [illegible]
J. R. Brady, [illegible]
S. O. Ries, [illegible]
J. Samuel, [illegible]
C. Goodman, [illegible]
S. A. Guest, [illegible]

COMITÉ D'INVITATION
S. Herriman, [illegible]
J. T. Pemberton, [illegible]
M. W. Perkins, [illegible]
E. Barnett, [illegible]
Y. Blake, J. Landus,
J. L. Warner, A. Debus.

Le prix du billet pour un cavalier et autant de dames qu'il voudra inviter, sujet à l'approbation du comité d'invitation, est fixé à [illegible] piastres.

Le public est informé que les billets sont personnels et qu'ils ne peuvent être transférés. On pourra s'en procurer dans les principaux magasins de musique et de [illegible].

N. B. Aucun billet ne sera vendu à la porte le soir du [illegible].

FOIRE DES DAMES.
LES dames de la Nouvelle-Orléans annoncent respectueusement, qu'elles tiendront pendant quelques jours (commençant le 9 décembre) une Foire à l'Armory Hall, au bénéfice des orphelins de la Troisième Municipalité.
Cette noble institution ayant plus de deux cents enfants à instruire et à élever, et étant entièrement dépourvue de ressources pécuniaires.
7 nov

LORGNETTES DE THEATRE.
C DUHAMEL, [illegible] de Chartres, 86, vient de recevoir un riche et complet assortiment de lorgnettes jumelles et simples, pour le théâtre, des nouvelles [illegible] nouveaux, en nacre, écaille, ivoire, buffle, verres à haute gradation, de la meilleure qualité; quelques-unes sont de véritables chefs-d'œuvre d'art, et de richesse de travail. Il invite les personnes qui désirent s'en munir à visiter son magasin. Aussi toute espèce de lunettes, de verres et d'instruments de mathématiques et de physique.
1déc—m

AVIS—John B ZOLEZZI informe respectueusement ses amis qu'il a ouvert son Grand Salon dans le Théâtre des Variétés, et qu'il tiendra constamment un choix des meilleurs vins et liqueurs. Il espère par ses soins et par sa politesse de ses employés, satisfaire les habitués des Variétés.
5déc—1m

E. Johnson et Co,
ONT établi un atelier de reliure au No 51, Passage de la Bourse, entre Bienville et Conti, où ils sont préparés à exécuter avec soin et promptitude tous les ordres qui leur seront confiés à des prix modérés.
4 déc—6

AVIS—Toutes les personnes [illegible] sont priées [illegible] Pierre Dubois [illegible] [illegible] à Dorcourt, habitant [illegible] St Pierre No 27 [illegible] seront payées [illegible].
J. B. DORIONDE,
4déc—10 Administrateur

COUPONS DE L'ETAT—Quelques centaines de coupons ou mandats de l'Etat, à vendre par
R NUGENT & Co, 51, Union
27 nov—1m Row, rue Carondelet

Charbons Cannel des Mines de Peyton, Virginie.
LES soussignés ont en main [illegible] de ce célèbre charbon, tant renommé pour sa propreté et le brillant de sa flamme.
Il est particulièrement recommandé pour les parloirs, chambres à coucher et bureaux.
Les familles seront particulièrement [illegible].
Ils livreront [illegible].
[illegible]—$9 le tonneau livré.
Les ordres seront reçus à la maison de Banque de Horace Bean et à notre bureau 20, rue du Canal, et seront promptement exécutés.
MORTIMER TURNER & Co
N B—Comme [illegible] charbons de la Virginie sont vendus sous le nom de VIRGINIA CANNEL, nous prévenons les consommateurs que le seul véritable et [illegible].
Nous avons autorisé M. E D BERNARD à nous servir d'agent pour la vente de nos charbons dans la partie basse de la ville. Les ordres pourront être laissés à son bureau 26, Passage de la Bourse, entre St Louis et Conti.
5déc—1m

AVIS
AUX EXPEDITEURS DE COTON, PRESSES, AUX CAPITAINES ET ARMATEURS.
LES propriétaires de l'*Independant Cotton Press* sont complètement [illegible] à recevoir des ordres pour l'exportation que le quantité les presses sont maintenant en plein de force [illegible] de celles-ci établies.
Ayant établi nos presses avec le plus grand soin, nous sommes persuadés que nous presserons le coton mieux qu'il n'a jusqu'à été pressé dans cette ville, ou aucune autre place et nous invitons le public à nous juger.
Nous avons la conviction que plusieurs capitaines de navires se sont plaints avec justice depuis plusieurs années, que non seulement plus écart comptaient ici pour le passage du coton que dans les autres ports, mais qu'encore ils obtiennent de cent à deux cent milles livres de la grandeur du navire.
Nous avons construit nos presses en partie pour remédier à ce mal et de plus nous sommes les dernières et suivant les plans de MM. Leeds & Co de cette ville. En conséquence nous invitons toutes les personnes intéressées à venir voir fonctionner nos machines, afin qu'elles ne soient induites personne en erreur.
Nous prions respectueusement les expéditeurs et capitaines de navires à venir examiner notre établissement avant de faire des arrangements avec les autres presses.
SHORTBRIDGE & LONGACRE,
Propriétaires de "l'Independant Cotton Press," encoignure Religieux et Nouvelle Levée, 3me Municipalité.

A VENDRE.
UN LOT DE TERRE rue St-Joseph, entre Magasins et Camp. $2,250, moitié comptant, balance à 6 et 12 mois, hypothèque jusqu'à parfait paiement.
S'adresser au No 54, rue Royale, à
A. BOUDOUSQUIE,
10 nov—1m Not Pub

Fashionable Store,
Encoignure St-Charles et Commune.
J DUCOURNAU, de retour de Paris, a l'honneur de prévenir ses amis et le public en général qu'il a reçu par les navires Emperor, Lemuel Dyer, New-England et [illegible] du Havre, un assortiment riche de haute nouveauté pour la [illegible] saison.
[illegible]
ARTICLES POUR PANTALONS.
Casimirs noirs extra fins, do do façonnés Bonchard, do cou leurs variées, unis, rayés et carreaux; do chinés, do tigrés, haute nouveauté.
GILETS.
Casimirs noirs brodés, do couleurs, do cachemire, riches velours épinglés, do velours noir brodés, do à fleurs, do rayés, en couleurs assorties, les mieux portées; satin noir, do [illegible] à fleurs do uni pour soirées; do [illegible] et crème, uni et rayé à fleurs très riche, pour mariés; valencia jaune, uni et rayé, casimir jaune et blanc.
DRAPERIE.
Drap noir superfin, de [illegible], do do bleu anglais; do do amélie; do do [illegible] émeraude; do do invisible; do do flamme et prince régent; do do ordinaire; do do bronze olive; do do do do brun; do do bleu clair, do do foncé; Edredon noir, bleu et mélangé pour paletots, extra fins.
DIVERS.
Cravates satin noir, do soie [illegible] unie et façonnées; do couleurs assorties, les mieux portées; écharpes, épingles, taffetas avec col dentelle; do cols de toile, do en tissu [illegible]; de levantine do; do blanches unies et brochées pour mariés; faux-cols en toile, nouvelle coupe; un choix de joncs, cannes, riches, chaînes montées, &c, &c.
Les personnes qui n'avaient honoré de leurs ordres pour être exécutés à Paris, sont prévenues qu'ils ont été remplis avec la plus grande promptitude et soin et qu'ils sont prêts à leur être délivrés.
J DUCOURNAU,
10 nov—1m rue St Charles et Commune

VETEMENS D'HOMMES POUR L'HIVER.
36, RUE DE CHARTRES.
NOUS avons reçu par les derniers arrivages de France, et par les steamships Union, Winfield Scott, Empire City et Georgia, de New-York: Un très grand assortiment d'habillements d'hommes, comprenant toutes les dernières modes d'hiver que nous offrons en vente à des prix très modérés.
LAGAY & LECANU,
11nov 36, rue de Chartres

Vetemens d'hiver pour Enfans et Jeunes Gens.
NOUS avons en magasin un très grand assortiment d'habillemens d'enfans de tout âge, reçus par les derniers arrivages de France et du Nord, que nous offrons en vente à des prix très bas.
LAGAY & LECANU,
17nov 36, rue de Chartres

BOTTES ET SOULIERS—10,000 paires de brodequins de Boston, de toute grandeur et qualité—500 paires bottes d'habitation pour la boue, à vendre par J M GUILLOT & Co,
17nov 9 rue des Magasins

BOTTES, SOULIERS, BRODEQUINS—352 caisses en débarquement du navire Juliette, de Philadelphie et des navires Peterhoff, Winchester et Robert Harding, de Boston, à vendre à des conditions libérales par
G W DUNBAR,
20nov 5, rue des Magasins

J. Ménard,
181, Vieille-Levée, entre Hôpital et Quartier.
Graines potagères, Oignons et Graines de Fleurs, Plantes et Arbustes.
VIENT de recevoir par le navire State of Maine un nouvel assortiment de graines potagères de toutes sortes, une variété de graines de fleurs, se composant de 76 espèces oignons de fleurs, tulipes, jacinthes, narcisses, jonquilles, lis royal, couronnes impériales, pivoines renoncules et renoncules, anémones rouges et roses. L'on trouvera également un grand assortiment de plantes de serre et arbustes de pleine terre, plus de 100 variétés de rosiers en greffe, [illegible] de Japon de Rouen de 4 à 6 pieds de hauteur. Les bons de premier choix, à vendre à la commune ou chacun, à des prix très modérés.
[illegible]